



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

JUILLET 2022

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

CABINET DU PREFET	2
Arrêté du 11 juillet 2022 portant renouvellement de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes de la Manche	
Arrêté n° 22-184 du 12 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022.....	3
Arrêté n° 22-185 du 12 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022	7
Arrêté du 22 juillet 2022 portant modification d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière	13
SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG	13
Arrêté AL / N°22 – 173 du 11 juillet 2022 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire.....	13
Arrêté AL / N° 22 – 171 du 22 juillet 2022 portant modification de la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Maurice-en-Cotentin (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)	13
Arrêté AL / n° 22 – 182 du 22 juillet 2022 portant modification de la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Turqueville (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)	13
Arrêté AL / n°22 – 192 du 26 juillet 2022 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire	14
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	14
Décision du 10 juin 2022 portant désignation du centre régional en antibiothérapie de Normandie	14
Décision n° DSP-SE-2022- 07-08 du 8 juillet 2022 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux.....	14
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS	15
Récépissé de déclaration du 13 juin 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP910629922 - Ben's Home Services (BUAIS LES MONTS)	15
Récépissé de déclaration du 6 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP914100292 - EURL Jard-Zen Services (TONNEVILLE)	15
Récépissé de déclaration du 6 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP914246533 - LES JARDINS DE JULIEN (TAMERVILLE).....	15
Récépissé de déclaration du 7 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP813030723 - CHALLIER Benoît (FLAMANVILLE).....	16
Récépissé de déclaration du 18 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP913915781 - MAIN DANS LA MAIN (SAVIGNY).....	16
Arrêté du 11 juillet 2022 relatif au calendrier de programmation des évaluations des établissements et services sociaux.....	16
Arrêté du 11 juillet 2022 portant agrément de l'Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté (AAJD) pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.	17
Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022 d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Louise Michel » géré par l'Association « Femmes » pour une capacité supplémentaire de huit places	17
Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022 d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Cap » géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM) pour une capacité supplémentaire de quatre places.....	18
Arrêté d'autorisation d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Villa Myriam » géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Lô pour une capacité supplémentaire de deux places.....	18
Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022 d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Prépont » géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM) pour une capacité supplémentaire d'une place	18
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	19
Arrêté complémentaire n° DDTM - 2022 –SE-0117 en date du 8 juillet 2022 relatif à une dérogation au débit réservé fixé par l'arrêté préfectoral n° 11-290-GH du 27 juillet 2011 portant autorisation de prélèvement et de dérivation de la prise d'eau superficielle de la lande à MILLY.....	19
Arrêté complémentaire n°DDTM-2022-SE-0122 du 13 juillet 2022 relatif à une dérogation au débit réservé fixé par l'arrêté préfectoral n°20-168-MQ du 03 décembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°80-2577 du 02 juin 1980 portant autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux de la Vire.....	19
Arrêté préfectoral n°2022-DDTM-SE-0126 du 27 juillet 2022 définissant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023 dans le département de la Manche	19
Arrêté préfectoral N° 2022-DDTM-SE-0127 du 27 juillet 2022 instituant un plan de chasse lièvre sur plusieurs communes du département de la Manche.....	27
DIVERS	27
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN	27
Décision du 11 juillet 2022 -Présidence des conseils de discipline - Compétents pour la fonction publique territoriale de la manche.....	27

CABINET DU PREFET

Arrêté du 11 juillet 2022 portant renouvellement de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes de la Manche

Art. 1 : La commission locale des transports publics particuliers de personnes (CL3P) de la Manche est renouvelée ainsi :

1) Collège des représentants de l'État :

- Monsieur le Préfet ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant ;
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Manche ou son représentant ;
- Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ou son représentant ;

2) Collège des représentant des Professionnels :

a. Titulaires

a.1 au titre des taxis :

- Monsieur Dominique SEIZEUR, représentant Fédération des Taxis Indépendants ;
- Madame Magaly BAZIRE, représentante Fédération des Taxis Indépendants ;

- Monsieur François JEAN-LOUIS, représentant l'Union National des Taxis ;
 - Monsieur Maxime CARUHEL, représentant l'Union National des Taxis ;
 - Monsieur Raphaël DELEPINE, représentant l'Union National des Taxis ;
 - a.2 au titre des VTC :
 - Monsieur Hichem DRIDI, représentant le Syndicat des Chauffeurs Privés et des voitures de Transports avec Chauffeur ;
 - b. Suppléants
 - a.1 au titre des taxis :
 - Monsieur Gaëtan DROMAIN, représentant Fédération des Taxis Indépendants ;
 - Monsieur Sébastien TURGIS, représentant Fédération des Taxis Indépendants ;
 - Monsieur Damien MAUDUIT, représentant l'Union National des Taxis ;
 - Madame Sophie DOYERE, représentante l'Union National des Taxis ;
 - Monsieur Hervé LACROIX, représentant l'Union National des Taxis ;
 - a.2 au titre des VTC :
 - Monsieur Salah KAABI, représentant le Syndicat des Chauffeurs Privés et des voitures de Transports avec Chauffeur ;
 - 3) Collège des représentants des Collectivités Territoriales :
 - Monsieur Hubert LEFEVRE, Maire de Rauville La Bigot, en qualité de titulaire ;
 - Madame Anne HEBERT, Maire de Marchésieux, en qualité de titulaire ;
 - Monsieur Olivier PJANIC, Maire de Notre Dame de Livoye, en qualité de suppléant ;
 - 4) collège des représentants des usagers et associations de consommateurs :
 - Monsieur Jacquy HEBERT, Titulaire, UFC Que Choisir ;
 - Madame Françoise LEBLONDEL, Titulaire, Union Départementale des Associations Familiales de la Manche.
- Art. 2 : Les autres articles de l'arrêté du 8 juin 2018 restent inchangés.
 Signé : Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet : François FLAHAUT.

Arrêté° 22-184 du 12 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Art. 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABRAZARD Frédéric : Laborantin, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à CARENTAN
- Monsieur ALLAIN Eric : Préleveur, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à MARCHESIEUX
- Madame AUMONT Stéphanie : Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à MORTAIN-BOCAGE
- Monsieur BEAUMONT William : Pilote de ligne, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à BAUBIGNY
- Monsieur BERTRAND Anthony : Conducteur de machine, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SAUSSEMESNIL
- Monsieur BIARD Frédéric : Conducteur traitement thermique UHT, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à BAUDRE
- Monsieur BOUDAUD Olivier : Contrôleur de gestion, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à LES PIEUX
- Monsieur BOURNET Stéphane : Agent de quai, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BARNEVILLE-CARTERET
- Monsieur BRASY David : Technicien lait, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC
- Madame CATHERINE Claire : Chauffeur ramasseur, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à PIERREVILLE
- Madame CHAPON Séverine : Conseillère vendeuse LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à CANISY
- Monsieur COQUIERE Damien Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à MARIGNY
- Madame COURBARON GESBERT Stéphanie : Opératrice suremballage, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SAINT-JACQUES-DE-NEHOU
- Monsieur DANGUY Stéphane : Conseiller vendeur LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à BOURGVALLÉES
- Monsieur DECAEN Bertrand : Préparateur produit process, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Madame DECLOSMENIL Lorette : Cadre en assurances, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à SAINT-LO
- Monsieur DESDEVICES Christophe : Conseiller vendeur LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LES MOITIERS-D'ALLONNE
- Monsieur DESLANDES Olivier : Chauffeur laitier, EURIAL LAIT, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE
- Monsieur DESTIENNE Julien : Conducteur de machine, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à LA GLACERIE
- Monsieur DIEUDONNE Cédric : Conseiller vendeur LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à PIERREVILLE
- Madame DODEMAN Sandrine Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à GONNEVILLE
- Monsieur DORLEANS Pascal : Pilote installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à CERISY-LA-SALLE
- Madame DOUCET Joëlle : Chef de rayon LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur EPAULAIS Sébastien Banquier, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE, SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE demeurant à PONTAUBAULT
- Madame FENOUILLERE Florence : Assistante de centre, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à PIROU
- Monsieur FORTIN Pierre : Directeur de région, AGRIAL COOP MANAGEMENT, CAEN demeurant à BEAUCHAMPS
- Madame FRERET Elodie : Conductrice installation mécanisée, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, MEAUTIS demeurant à PICAUVILLE
- Monsieur FRIGOT Cédric : Manager de pôle, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE
- Monsieur GAUNELLE Emmanuel : Analyste en vente et service, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à MONTHUCHON
- Madame GILET Isabelle : Caissière, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LE GRAND-CELLAND
- Madame GODARD Angélique : Animatrice commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à BREHAL
- Monsieur JUGELE Cyrille : Conseiller agricole, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à POILLEY
- Madame LABBE Cécile : Assistante commerciale, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LENGRONNE

- Monsieur LANGLOIS Sébastien : Opérateur maturation, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SOTTEVAST
- Monsieur LA ROQUE Richard : Technicien de maintenance, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER
- Madame LAURENT Malika : Conseillère commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à COUVILLE
- Madame LEBLOND Anne-marie : Laborantine, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à BOURGVALLÉES
- Madame LECAUF Christelle : Coordinatrice services commandes et suivi clients, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SAUSSEMESNIL
- Monsieur LECRIVAIN Benoît : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à VICQ-SUR-MER
- Monsieur LEFEVRE Jérémy : Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO
- Monsieur LEFRANCOIS Arnaud : Conducteur machines, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à HARDINVEST
- Monsieur LEGOUIX Sébastien : Electromécanicien, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à VALOGNES
- Monsieur LELONG Emmanuel : Pilote de flux, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à COUVILLE
- Madame LE MAILLIER Carole : Vérificatrice technique, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à CARENTAN
- Monsieur LEMOINE Nicolas : Conducteur conditionneuse, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CANISY
- Madame LEPAGE Ghislaine : Comptable clients, SOGEPS, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à CARENTAN
- Madame LEQUERTIER Christelle : Conseillère commerciale, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-MARCOUF
- Monsieur LETELLIER Thomas : Laborantin - préleveur, LABO INTERPRO LAITIER NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-AMAND
- Madame LETOURNEUR Céline :Conseillère commerciale, MUTUALIA GRAND OUEST, VANNES demeurant à SAINTE-MARIE-DU-MONT
- Monsieur LETOURNEUR-LEFILLEUR Mickaël : Conducteur traitement thermique, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur LEVESQUE Nicolas : Conducteur installation mécanisées, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à FLOTTEMANVILLE
- Monsieur LORANT Aurélien : Technicien d'intervention, SM3 CLAAS, FLEURY demeurant à THÈREVAL
- Monsieur MARION David : Assistant, CAISSE LOCALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE CAEN-CENTRE, CAEN demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
- Madame MAUGER Emilie : Assistante sociale, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE
- Madame MAUGER Sandrine : Conductrice installation mécanisée, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, MEAUTIS demeurant à PICAUVILLE
- Monsieur MENANT Anthony : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame MONTHORIN Christelle : Responsable assurance qualité et SDA, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur NAVARRE David : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame NOBLET Anne : Attachée commerciale, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à CAMPROND
- Monsieur PARIS Simon : Animateur espace conseil, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
- Madame PATRIX Valérie : Opératrice tri conditionnement, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à LESSAY
- Monsieur PHILIPPE Eric : Agréeur, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à CREANCES
- Monsieur PICOT Hubert : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRIX
- Madame PIROU Geneviève : Magasinière technique, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER
- Monsieur PIROU Guillaume : Conducteur installation process IAA, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à HAUTEVILLE-LA-GUICHARD
- Madame PLAZEK Nathalie : Correspondante qualité station, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à LESSAY
- Monsieur POSTEL Vincent : Pilote installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à PERCY
- Monsieur POUTAS Jérémie : Agent de quai, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Madame POUTREL-LABBEY Géraldine : Directrice d'agence bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à ROCHEVILLE
- Monsieur PREAUX Eric : Chauffeur laitier, EURIAL LAIT, DUCEY-LES CHÉRIS demeurant à SAINT-LOUP
- Monsieur PROUTEAU Olivier : Test manager en informatique, PACIFICA, PARIS demeurant à VAINS
- Monsieur REVET Mathieu : Cadre de production, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, VALOGNES demeurant à REIGNEVILLE-BOCAGE
- Monsieur RIDEL Jean-François : Agent de maîtrise, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY LES CHERIS demeurant à SAINT-JAMES
- Madame ROBLOT Anita : Conseillère vendeuse LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LE MESNIL-AU-VAL
- Monsieur ROCHELLE Marc : Responsable mag LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à POILLEY
- Monsieur RONSOUX Loïc : Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame SAUVEY Emilie : Conseillère vendeuse LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à GOUVILLE-SUR-MER
- Madame SAVARY Hélène : Conseillère commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à MARIGNY
- Madame SIMON Aurélie : Commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur SOLE Jérôme : Conducteur de ligne, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY LES CHERIS demeurant à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
- Monsieur TISON Jean-Luc : Chef d'atelier, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à GROSVILLE
- Monsieur VARIN Stéphane : Technicien de maintenance, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à CRASVILLE
- Monsieur VEILLARD Eric : Opérateur nettoyage fabrication, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, DUCEY LES CHERIS demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

- Madame VILLETTE Nathalie : Technicienne qualité, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SAINTE-COLOMBE
- Madame VITARD Isabelle : Expéditionnaire, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à PONTORSON
- Madame YVON Nadia : Conseillère vendeuse LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à CHAMPREPUS

Art. 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- Monsieur ARONDEL Bruno : Conseiller bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur BAC Fabrice : Magasinier approvisionnement, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SOTTEVAST
- Monsieur BERTHELOT Philippe : Chef de rayon LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BOINEL Colette : Conductrice de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à ROCHEVILLE
- Madame BROCHARD Mireille : Correspondante qualité production, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à BRICQUEBEC
- Madame CHRETIENNE Christel : Secrétaire assistante, SECURITE OUEST SERVICES, SAINT-LO demeurant à PERCY
- Monsieur DEDIEU Serge : Chauffeur ramasseur, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, JUVIGNY LES VALLÉES demeurant à FONTENAY
- Madame DELABROUSSE Béatrice : Gestionnaire, COGEDIS, MORTAIN-BOCAGE demeurant à LE MESNIL-GILBERT
- Madame DELABROUSSE Nathalie : Responsable optimisation processus, SOGEP, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur DESCHATEAUX Fabrice : Conseiller vendeur LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur DUREL Jean-Luc : Conducteur de machine complexe, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à OZEVILLE
- Madame FILLATRE Chantal : Comptable, COGEDIS, VIRE NORMANDIE demeurant à SOURDEVAL
- Monsieur GIBAUT Jean-Marie : Directeur de région, AGRIAL COOP MANAGEMENT, CAEN demeurant à AVRANCHES
- Madame GLISE Françoise : Opérateur suremballage, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
- Monsieur LAISNE Denis : Magasinier approvisionnement céréales, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à QUETTEHOU
- Madame LEMONNIER Frédérique : Responsable service, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Monsieur LEMYRE Christophe : Cadre magasinier pièces détachées, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à QUETTEHOU
- Monsieur LESACHEY Emmanuel : Responsable mag LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER
- Monsieur LETOURNEUR Thierry : Chauffeur laitier, EURIAL LAIT, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Monsieur LEVEZIEL Thierry : Électromécanicien, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à HAUTTEVILLE-BOCAGE
- Monsieur LEVIONNOIS Philippe : Conducteur installation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à LA FEUILLIE
- Monsieur MESLIN Bertrand : Chauffeur ramasseur, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, MOYON VILLAGES demeurant à CARENTAN
- Monsieur MONROCQ Hubert : Chauffeur laitier, EURIAL LAIT, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à MARIGNY
- Monsieur NICOLLET Jean-Luc : Conseiller vendeur LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LA HAGUE
- Madame PIERRE Agnès : Assistante comptable, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à ROCHEVILLE
- Monsieur QUENAULT Jean-Pierre : Technicien d'intervention, SM3 CLAAS, FLEURY demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER
- Monsieur QUERUEL Eric : Conseiller vendeur LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LA HAYE-DU-PUITS
- Madame QUESNEL-GILBERT Véronique : Chargée d'équipe commerciale en vente et service client, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à RONCEY
- Monsieur QUETRON Alain : Magasinier approvisionnement. céréales, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à SAINT-JAMES
- Madame VASTEL Dominique : Conductrice de ligne conditionnement, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, VIRE NORMANDIE demeurant à CONDE-SUR-VIRE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur BEQUET Benoit : Conducteur process, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Monsieur BLANCHEMAIN Guy : Employé de laiterie, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à PICAUVILLE
- Madame CAMPAIN Régine : Comptable confirmée immo, SOGEP, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à SAINT-AMAND
- Monsieur CAUVIN Serge : Gestionnaire environnement, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur COZIC Patrick : Ouvrier, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Madame CROGNIER Nathalie : Responsable magasin LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à VIRANDEVILLE
- Monsieur DAVID Michel : Ouvrier fromagerie, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, VIRE NORMANDIE demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Monsieur DELAFONTAINE Philippe : Magasinier, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à TIREPIED
- Monsieur DESTOUCHES Marc : Agent de conduite et surveillance, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur D'INCAU Hubert : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, VALOGNES demeurant à COLOMBY
- Monsieur DUJARDIN Daniel : Responsable qualité produits, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à QUETTEHOU
- Monsieur FAUNY Yves : Responsable magasin LISA, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à MEAUTIS
- Monsieur GROULT Joël : Chauffeur ramasseur, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur GUESPIN Gilles : Conducteur conditionneuse aseptique, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-LOUET-SUR-VIRE
- Madame HAMEL Nadine : Opérateur suremballage, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur JORET Christophe : Responsable exploitation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à BRETTEVILLE-SUR-AY
- Madame LAURENT Anne-Marie : Assistante comptable, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRIX
- Monsieur LE BRETON Philippe : Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-LO
- Monsieur LECHEVALIER Pascal : Conseiller d'affaires agricoles, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT SAUVEUR VILLAGES

- Madame LE CORRE Frédérique : Analyste entreprise corporate, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
- Madame LEFEBVRE Patricia : Employée bureau, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRIX
- Monsieur LEFRANC Noël : Délégué commercial, HM.CLAUSE, LOIRE-AUTHION demeurant à SAINT-PIERRE-LANGERS
- Madame LEQUERTIER Nathalie : Attachée commerciale, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à BRETTEVILLE-SUR-AY
- Monsieur LEROUX Thierry : Chauffeur laitier, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, MEAUTIS demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE
- Monsieur NATIVELLE Pascal : Operateur de fabrication, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, VIRE NORMANDIE demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Monsieur PACILLY Yves : Conseiller, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à PICAUVILLE
- Monsieur PATRIX Jean-Paul : Magasinier approvisionnement céréales, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LESSAY
- Madame PAYSANT Sylvie : Assistante administrative, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à MARGNY
- Monsieur QUENAULT Nicolas : Opérateur prétraitement, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER
- Monsieur QUINETTE Marc : Employé, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER
- Madame ROUXELIN Corine : Employée d'assurance, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à CANISY
- Monsieur SERET Luc : Contremaître, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à LA VENDELEE
- Monsieur TRAVERT Dominique : Magasinier approvisionnement céréales, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à LE MESNIL
- Monsieur VARIN Gilles : Conducteur de machine, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, VALOGNES demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT
- Madame VAUGEOIS Françoise : Conseillère commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à CAMBERNON

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur AMELINE Marc : Opératrice tri conditionnement, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à CREANCES
- Madame ANNE Nathalie : Cadre gestionnaire PSSP, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à THEREVAL
- Madame BAZIRE Françoise : Aide comptable, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
- Madame BOURGINE Françoise : Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à PIROU
- Madame BUTEL Maryline : Manutentionnaire, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à PORTBAIL
- Monsieur CORNILLEAU Jean Marc : Opérateur prétraitement, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, VALOGNES demeurant à ETIENVILLE
- Madame COUILLARD Caroline : Conseillère commerciale, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE
- Monsieur COUPPEY Franck : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur DEBIEU Hubert : Chef d'équipe, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à TIREPIED
- Monsieur DORAPHE Thierry : Conducteur de machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC
- Madame DOULAND Monique : Correspondant à l'accueil, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à LES LOGES-SUR-BRECEY
- Monsieur DUVAL Thierry : Magasinier, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, MEAUTIS demeurant à CARENTAN
- Monsieur FABRE Dominique : Chargé d'activité en assurances, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à SAINT-LO
- Madame GARNIER Isabelle : Technicien PSSP, MSA COTES NORMANDES, CAEN demeurant à BOURGVALLÉES
- Madame GESBERT Sylvie : Correspondante à l'accueil, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Monsieur GILLETTE Pascal : Technicien process/conditionnement, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Madame GOUERY Véronique : Chargée d'équipe commerciale en vente et service client, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUT NORMANDIE, CAEN demeurant à AGNEAUX
- Monsieur GRANDIERE Yves : Chauffeur-ramasseur, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à VALOGNES
- Madame GUESNON Christine : Responsable comptabilité clients, SOGEP, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur HUREL Denis Chauffeur laitier, EURIAL LAIT, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à MUNEVILLE-LE-BINGARD
- Madame LALOS Dominique : Caissière, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à BREVILLE-SUR-MER
- Madame LEBOUVIER Martine : Technicien PSSP, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à BAUDRE
- Madame LECOUBLET Catherine : Employée d'assurances, CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, CHARTRES demeurant à BAUDRE
- Madame LEGRAND Patricia : Gestionnaire approvisionnement, ELVIR, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
- Madame LELIEVRE Catherine : Employée administrative, DISTRICO, SAINT-LO demeurant à COUTANCES
- Monsieur LEMIERE Rémi : Cadre de production, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à COUVILLE
- Madame LEPOIL Muriel : Coordonnateur pssp, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
- Madame LETENNEUR Nelly : Employée d'accueil, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SORTOSVILLE
- Monsieur MADELIN Jean-Luc : Chauffeur, N.N.A., LOUVIGNE DU DESERT demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
- Madame MARIE Béatrice : Gestionnaire PSSP, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à TORIGNY-LES-VILLES
- Monsieur NAVET Alain : Conducteur machine à conditionner, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SOTTEVAST
- Monsieur PHILIPPE Stéphane : Préparateur plateforme, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE
- Monsieur SANCHEZ Philippe : Concepteur développeur, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à VIRANDEVILLE
- Madame SIMON Margaret : Coordonnateur PSSP, MSA COTES NORMANDES, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
- Monsieur THOMAS Stéphane : Préparateur de commande, COOPERATIVE AGRICOLE LAITIERE LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, SOTTEVAST demeurant à BRICQUEBEC

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT

Arrêté n° 22-185 du 12 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Art. 1 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ADAM Daniel : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à LA HAYE-DU-PUITS.
- Madame ADAM Sylvie : Agent spécialisé principal 1ère classe école maternelle, COMMUNE DE BRIX, demeurant à BRIX.
- Madame ALMIN Katy née SELLIN : Assistante socio-éducatif, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LIESVILLE-SUR-DOUVE.
- Monsieur ANDRIEU Etienne : Agent de maîtrise principal, CA DU COTENTIN, demeurant à SURTAINVILLE.
- Monsieur ANGOT Hervé : Adjoint technique principal territorial 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.
- Madame ANNE Christèle née BEBIN :Chef du service recouvrement, MANCHE HABITAT, demeurant à SAINT-LO.
- Madame AUBRAY Nohanne née SEVAUX :Rédactrice principale 1ère classe, SI ALIMENTATION EAU POTABLE BAUPTOIS, demeurant à PERIERS.
- Monsieur AUVRAY Fabrice : Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE.
- Monsieur BARBEDETTE Bruno : Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU -HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
- Madame BAUDRON Anne née KNEDLIK : Attachée, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BOURGVALLÉES.
- Madame BAZIRE BOULLE Amélie née BAZIRE : Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur BAZIRE Gaëtan : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à AVRANCHES.
- Madame BESNIER Sandrine née LAIR : Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à REFFUVEILLE.
- Madame BIGOT Véronique née PINCHON : Assistante principale 1ère classe, conservation du patrimoine et des bibliothèques, COMMUNE DE LES PIEUX, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur BLANCHE Frédéric : Conservateur de bibliothèque en chef, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LAMBERVILLE.
- Monsieur BLAVETTE Sylvain : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CAVIGNY.
- Monsieur BOUGON Luc : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à POILLEY.
- Monsieur BOULAY Cyril : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE TEILLEUL.
- Madame BOUTINAUD Celine : Attachée principale, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur BOUVE Stéphane : Agent de maîtrise principal territorial, CA DU COTENTIN, demeurant à LA HAGUE.
- Monsieur BREHIER Gérard : Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.
- Madame BRILLAND Marielle née GIRRES : Adjoint administratif, COMMUNE DE CAMBERNON, demeurant à SAINT-FROMOND.
- Madame BRISSET Sandrine née JEANNE : Rédactrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BRIX.
- Madame BRUNET Josette née MARIE : Conseillère municipale, COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ELLE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.
- Madame CAHU Valérie née LE NORMAND : Aide soignante c. s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.
- Madame CANIOU Nadège : Animatrice, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU -HARCOUET, demeurant à FONTENAY.
- Monsieur CANTERO Y GRIJELMO Rodolphe : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame CASTEL Alexandra née RENIMEL : Adjoint administratif principal 2ème classe, CC DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.
- Madame CATEIGNE Nelly née LAISNEY : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à AVRANCHES.
- Madame CATHERINE Monique née GIRRES : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à AVRANCHES.
- Monsieur CAUVIN David : technicien, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à THEREVAL.
- Madame CAYE Marie-Laure née BOUSQUET : Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX, demeurant à SAINT-LO.
- Madame CHENU Françoise née AILLARD : Agent de maîtrise territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BREHAL.
- Monsieur CHEVALIER William : Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à CHANTELOUP.
- Monsieur CHOUKROUN Nicolas : Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame CLIN Sylvie : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame COLLIN Sylvie née BOURGUENOLLES : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.
- Madame CONTAL Franck : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame COSSON Marie-Dominique : Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
- Monsieur COUENNE Michael : Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à HUDIMESNIL.
- Monsieur CULERON Patrice : Ingénieur principal territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame DAMBROSIO Sabrina née BREARD : Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à PERCY.
- Madame DANIEL Valérie : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à GRANVILLE.
- Madame DAURE Florence née LECONTE : Assistante conserv. principale 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame DECOSSE Stéphanie : Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame DELABROISE Annabelle : technicienne principale de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à PERCY.
- Madame DELANGLE Magali : Adjoint administratif principal 2ème classe, CA MONT-SAINT-MICHEL-NORMANDIE, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
- Madame DEPINCE Sandrine née LENOEL : Rédactrice principale 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à MOYON.
- Monsieur DEROUET Damien : Agent de maîtrise, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.
- Madame DESCHAMPS Ludovic : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à BELVAL.
- Madame DESDOITS Nadine née MIDI : Agent technique, COMMUNE DE LA MEAUFFE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur DESVAUX Jérôme : Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GRANVILLE.
- Monsieur DIGNE Daniel : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, SI ALIMENTATION EAU POTABLE BAUPTOIS, demeurant à MONTSENELLE.
- Madame DUBEAU Sophie : Rédactrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AGNEAUX.
- Madame DUBOSCQ Nadège née PIERRE : Adjoint administratif principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.
- Monsieur DUCHEMIN Yoann : Agent de maîtrise, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES.

- Madame DUFOUR Sylvie née LAMBERT :Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LE VAL-SAINT-PERE, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.
- Madame DUMONT Pascale née JOLLET : Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA MAYENNE, demeurant à MORTAIN.
- Monsieur DUQUENNE Sébastien : Attaché principal territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY.
- Monsieur DURAND Georges : Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GRANDPARIGNY.
- Madame DUREL Cécile née AMIOT : Conseillère municipale, COMMUNE DE GOUVILLE-SUR-MER, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER.
- Monsieur DUREL Guillaume : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MAGNEVILLE.
- Monsieur DUVAL Olivier : Directeur général des services, COMMUNE DE TORIGNY-LES-VILLES, demeurant à AGNEAUX.
- Monsieur EURY Martial : Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à HAUTEVILLE-SUR-MER.
- Monsieur EVEN Jérôme : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS, demeurant à HUDIMESNIL.
- Madame FAFIN Aurore : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE MONTEBOURG, demeurant à URVILLE.
- Monsieur FETILLE Reynald : Technicien territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur FLEURY Hervé : Adjoint technique principal 2ème classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à TOURVILLE-SUR-SIENNE.
- Madame FLEURY Nathalie née LEMARTINEL : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à LA CHAISE-BAUDOUIIN.
- Madame FONTAINE Sylvie : Rédactrice, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à TESSY-BOCAGE.
- Monsieur FOUCHARD Arnaud : Rédacteur territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE.
- Madame FOURRRE Laure née THIN : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame FREMIN Katy née DEMOULIN : Rédactrice territoriale, COMMUNE DE TORIGNY-LES-VILLES, demeurant à SAINT-AMAND.
- Monsieur FURON Loïc : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LAPENTY.
- Monsieur GALLAIS Guillaume : Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS, demeurant à CERENCES.
- Madame GALLET Morgane née FELICITE : Agent social principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur GARDIE Jean-Claude : Employé d'immeuble, MANCHE HABITAT, demeurant à LA MEAUFFE.
- Monsieur GATTIER Vincent : Ingénieur, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à MARIGNY.
- Madame GAULTIER Nathalie : Technicienne paramédicale classe supérieure, DEPARTEMENT D ILLE ET VILAINE, demeurant à AVRANCHES.
- Madame GAUNET Bénédicte : Attachée territoriale principale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur GAUTHIER Sébastien technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur GEFFRAY Arnaud : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame GERMAIN Valérie née FONTAINE : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à NICORPS
- Monsieur GESLIN Sylvain : Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES.
- Madame GIRARD Marie-Laure : Assistante socio-éducative, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame GLORIA Marina née DUPONT : Aide soignante c. n., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT.
- Monsieur GODILLE Philippe : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame GOMEZ Rachel : Attachée territoriale principale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CERENCES.
- Monsieur GOUR Hervé : Agent de maîtrise territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame GOUTTE Annie née PONGANNE : Aide soignante c.s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
- Monsieur GOUTTE Pascal : Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
- Madame GRANDSIRE Aurélie née LECLERE : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LA HAGUE.
- Madame GRENIER Maryvonne née MARIE : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame GUEGAN Anne née ROUE : Ingénieur principal territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AVRANCHES.
- Madame GUILLOTTE Isabelle née HELOU : Atsem spécialisée 1ère classe, COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE, demeurant à QUINEVILLE.
- Monsieur HARDEL Antoine : Agent de maîtrise territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à HAUTEVILLE-SUR-MER.
- Madame HARIVEL Thérèse : Employée du secteur fonctionnement / comptabilité fournisseurs, MANCHE HABITAT, demeurant à SAINT-LO.
- Madame HAUPAIS Marina : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE PERRON.
- Madame HAWES Rachel : Assistante conserv. principale 1ère classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à COUTANCES.
- Madame HELAINE Isabelle : Médecin hors classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à GRANVILLE.
- Madame HENRY Véronique née MOUCHEL : Agent social principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à QUINEVILLE.
- Monsieur HERVIEU Michel :Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ELLE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.
- Madame HOARAU Valérie née COQUIBUS :Rédactrice territoriale principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LA LANDE-D'AIROU.
- Madame HOPQUIN Sonia : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-VILLAGES, demeurant à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES.
- Monsieur HOREL Thierry : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.
- Madame HUARD Maryline : Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER.
- Monsieur JACQUETTE Arnaud : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame JEANNE Stéphanie née LEMERAY : Rédactrice territoriale principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à HAUTEVILLE-LA-GUICHARD.
- Monsieur JOUBERT Fabien : Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à LENGRONNE.
- Madame JOZEAU-MARIGNE Isabelle : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur LACOMBE Stéphane : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MONTEBOURG.
- Monsieur LACOURT Thomas : Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- Monsieur LAIR Pascal : Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à SAINT-OVIN.
- Monsieur LALLEMAN Arnaud : Adjoint technique principal 1ère classe, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, demeurant à LA MEAUFFE.
- Madame LALOYER Fabienne née VIEL : Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MORTAIN.
- Monsieur LAUNEY Dimitri : Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CARENTAN.
- Madame LAURENT Inga née FILONOVAITE : Ingenieur territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame LAVARDE Charlotte : Rédacteur territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame LE BOT Catherine née DELACROIX : Technicien territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à COUTANCES.
- Madame LECACHEUR Danielle : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.
- Monsieur LECACHEUR Mathias : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LES PIEUX, demeurant à SIOUVILLE-HAGUE.
- Madame LECAPLAIN Martine née GERMAIN : Agent d'entretien, COMMUNE DE SAINT GEORGES MONTCOCQ, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.
- Monsieur LECARDONNEL Nicolas : technicien principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame LATREUX Virginie née SAIX : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.
- Monsieur LEVALLIER Vincent : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MOYON.
- Madame LECONTE Dorothee : Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
- Monsieur LECONTE Olivier : Adjoint technique principal 1ère classe, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame LEDOUX Maud née VAUVY : Assistante socio-éducative, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES.
- Monsieur LEFEVRE Cénéric : Ingénieur territorial principal, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AGNEAUX.
- Madame LEFORESTIER Noëlle née DOUALAN : Maire, COMMUNE DE PIROU, demeurant à PIROU.
- Madame LEFORESTIER Sylvie : Infirmière territoriale en soins généraux, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
- Madame LEGER Estelle née CROSNIER : Adjoint des cadres hospitaliers, MAISON D'ENFANTS PIERRE RAYER, demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES.
- Monsieur LEHUBY Frédéric : Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à VILLIERS-FOSSARD.
- Madame LELIEVRE Isabelle née JOSSE : Lingère, REGION NORMANDIE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur LEMAGNEN Loïc : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD.
- Madame LEMASSON Angélique née CHARLES : Rédactrice territoriale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAVIGNY.
- Madame LEMOINE Nelly née MENARD : Infirmière territoriale en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à VAINS.
- Monsieur LEMOUSSU Michel : Agent de maîtrise, REGION NORMANDIE, demeurant à LE MESNIL-EURY.
- Madame LENEVEU Céline : Rédactrice territoriale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur LENEVEU Laurent : Agent de maîtrise, COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.
- Monsieur LENOEL Stéphane : Agent de maîtrise territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.
- Madame LENORRY Sandrine née PHILIPPE : Adjoint administratif principal 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à CREANCES.
- Madame LEPAISANT Claudine née FERREY : Assistante familiale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MEAUTIS.
- Madame LEPELLETIER Delphine née LEMONNIER : Puéricultrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT.
- Madame LEPILLEUR Nadège née LINO : Technicienne supérieure principale 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame LEROSIER Céline : Adjoint administratif cantinière, COMMUNE DE SAINT GEORGES MONTCOCQ, demeurant à VILLIERS-FOSSARD.
- Madame LEROY Nathalie née GARNIER : Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur LESAULNIER Mickaël : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SURTAINVILLE.
- Monsieur LESTAS Jean-Jacques : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE TEILLEUL.
- Monsieur LEEVE Anthony : technicien, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.
- Madame MACE Isabelle née FAUCHON : Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CUVES.
- Monsieur MADEC Stéphane : Adjoint technique principal 2ème classe, CC DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à SARTILLY.
- Madame MAILLARD Thérèse née JORE : Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à REVILLE.
- Madame MARGUERITE Virginie née LECONTE : technicienne paramédicale classe normale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AGNEAUX.
- Monsieur MARIE Denis : Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à EQUILLY.
- Monsieur MARIE Dominique : Assistant socio-éducatif 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à NEHOU.
- Madame MARIE Elisabeth née RAFFRAY : Attachée de conservation du patrimoine, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
- Madame MARIE Françoise née SALLEY : Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AGNEAUX.
- Madame MASSINE Anastasia : Attachée territoriale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à TURQUEVILLE.
- Madame MASSON Dominique : Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MONTABOT.
- Monsieur MELET Bruno : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à BRICQUEBEC.
- Madame MILET Maryline née FORTIN : Adjoint technique, COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE, demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE.
- Monsieur MONCEL Laurent : Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE LE LOREY, demeurant à MONTMARTIN-SUR-MER.
- Madame MORICEAU Suzanne née LAGOUTE : Assistante socio-éducative, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.
- Madame NEXON Delphine : Rédactrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CARENTAN.
- Monsieur OLAIZOLA Ludovic : Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame OLIVIER Carmen née PASQUER : Aide soignante c. s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à GRANDPARIGNY.
- Madame PALMIER Laurence : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS.
- Madame PARADIS Nelly née PERRIGAULT : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-PREAUX.
- Monsieur PARIS Jean-francois : Agent technique, COMMUNE DE LA MEAUFFE, demeurant à LA MEAUFFE.
- Monsieur PARIS Pierre-Yves : Agent de maîtrise, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

- Monsieur PAUL Olivier : Adjoint administratif, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE.
 - Monsieur PELLERIN Arnaud : Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à FLEURY.
 - Monsieur PERRIN Dominique : technicien, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU -HARCOUET, demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES.
 - Madame PERROTTE Gwenaëlle : technicienne principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à NOUAINVILLE.
 - Madame PETIT Magali née MACE : Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AIREL.
 - Madame PHILIPPE Sabrina : technicienne paramédicale classe normale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-AMAND.
 - Madame PLET Brigitte née HERBERT : Chargée de secteur locatif, MANCHE HABITAT, demeurant à LA MEAUFFE.
 - Madame POLIDOR Christel née DELECOURT : Rédactrice principale 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur POTTIER Philippe : Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAINT-JOSEPH.
 - Madame POULAIN Laetitia : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à GROSVILLE.
 - Madame POUILLAIN Adélaïde : Adjoint technique principal 2ème classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à SAINT-DENIS-LE-VETU.
 - Madame QUENAUT Karine née SEGUINEAU : Adjoint administratif principal territorial 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE.
 - Monsieur RENARD Pierre : Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Madame RICHARD Karen née HAMEL : Auxiliaire de soins principale 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Madame RIVIERE DAILLENCOURT Marie-claire née RIVIERE : Maire, COMMUNE DE LE VAL SAINT PERE, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.
 - Madame ROHEE Emmanuelle : Adjoint du patrimoine principal 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE.
 - Madame ROUSSELET Virginie née MENARD : Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU -HARCOUET, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.
 - Madame ROUXELIN Nicole née DESREE : Conseillère municipale, COMMUNE DE SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.
 - Madame RUAULT Sylvie née PAGNON : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
 - Madame SAGNA Kadidiatou : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Madame SAINT Christelle : Rédactrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MARGINY.
 - Madame SAVARY Nathalie née REFUVEILLE : Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.
 - Madame SEGUIN Christelle née DEBROISE : Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
 - Monsieur SEREL Aurélien : technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CANISY.
 - Madame SESBOUE Myriam née CAMUS : Technicienne principale 2ème classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à COUTANCES.
 - Monsieur SMAIL Abdelkader : Adjoint technique principal 1ère classe, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, demeurant à SAINT-LO.
 - Madame SPAGNOL Nathalie née LACOMBE : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur SURBLET Fabrice : Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GRANDPARIGNY.
 - Monsieur SURGET Xavier : Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SARTILLY.
 - Monsieur TAILLEPIED Dave : Brigadier chef principal, COMMUNE DE MONDEVILLE, demeurant à PLACY-MONTAIGU.
 - Madame TANQUEREL Pascaline née TRAVERS : Technicienne principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à DOMJEAN.
 - Madame TARRASSE Nathalie née GRAUSEM : Assistante socio-éducative 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LESSAY.
 - Madame TELLES Coralie : Animatrice principale 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, demeurant à PERIERS.
 - Monsieur TOURNIERE Martial : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-AMAND.
 - Monsieur TRAVERS Fabrice : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE PIROU, demeurant à PIROU.
 - Monsieur TROPEE Stéphane : Adjoint technique principal 1ère classe, CA MONT-SAINT-MICHEL-NORMANDIE, demeurant à GENETS.
 - Monsieur VADAINÉ Rémi : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA HAIZE, demeurant à SAINT-LOUP.
 - Monsieur VALLET Gaëtan : Ouvrier de maintenance spécialisé / polyvalence, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES.
 - Madame VAN BELLEGHEM Isabelle née JUHERE : Adjoint administratif principal 2ème classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à AGON-COUTAINVILLE.
 - Monsieur VAUBERT Yaneck : Adjoint technique principal 1ère classe, SI ALIMENTATION EAU POTABLE BAUPTOIS, demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY.
 - Monsieur VAUGRENTE Mickaël : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à SAINT-OVIN.
- Art. 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :
- Madame AIMARD Patricia : Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BARNEVILLE-CARTERET.
 - Monsieur ALBERTI VILLOUTA Juan Cristian : Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, CC DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à FOLLIGNY.
 - Monsieur ALLIX Emmanuel : technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
 - Madame AUVRE Geneviève née PELE : Attachée territoriale principale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS.
 - Monsieur BARBIER Jean-Claude : Agent polyvalent, MANCHE HABITAT, demeurant à PONTORSON.
 - Madame BAUDRY Denise née ADAM : Adjoint administratif principal territorial 1ère classe, CA DU COTENTIN, demeurant à NOUAINVILLE.
 - Madame BAZIRE Lydie née GEORGET : Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à POILLEY.
 - Monsieur BELLAIZE Daniel : Adjoint technique principal 2ème classe, CC DE GRANVILLE, TERRE ET MER, demeurant à GRANVILLE.
 - Monsieur BERTEAUX Thierry : Chargé de contrats de maintenance, MANCHE HABITAT, demeurant à SAINT-LO.
 - Monsieur BILLARD Patrick : technicien territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.
 - Monsieur BISSON Pascal : Adjoint technique principal 2ème classe, REGION NORMANDIE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
 - Madame BOUDET Christelle née PERREE : Adjoint technique territorial principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SARTILLY.

- Madame BOUDET Corinne née HERVE : Assistante socio-éducative, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur BOUDET Sébastien : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SARTILLY.
- Monsieur BOULLE Joël : Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à TIREPIED.
- Monsieur BOUTELOUP Bertrand : technicien, COMMUNE DE MORTAIN-BOCAGE, demeurant à MORTAIN.
- Madame BURTON Florence : Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur CATHERINE Didier : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE MESNIL.
- Monsieur CHATRAS Florian : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à YQUELON.
- Monsieur CHUINARD René : Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.
- Monsieur DANIEL Thierry : Adjoint technique territorial 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BREHAL.
- Madame DANJOU Catherine née PICQUES : Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LES LOGES-MARCHIS.
- Monsieur DELACOTTE Guy : Agent de maîtrise, SI ALIMENTATION EAU POTABLE BAUPTOIS, demeurant à CARENTAN.
- Madame DELADUNE Chantal née THOMAS : Secrétaire de mairie, COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE, demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE.
- Madame DESLANDES Isabelle née DUVEY : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE BREHAL, demeurant à BREHAL.
- Monsieur DJEBBAR Philippe : Assistant socio-éducatif 1er grade, CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE, demeurant à COUVILLE.
- Madame DORON Cathia : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à GRANVILLE.
- Madame DRAULT Liliane : Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GAVRAY.
- Monsieur DUVAL Patrick : Agent de maîtrise principal territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.
- Madame ESNEU Florence : A.s.h.q. c.s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY.
- Madame FORTIN Nathalie : Aide soignante c. s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT.
- Monsieur FOUINAT Yannick : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CERENCES.
- Monsieur GAMBLIN Pascal : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame GAUDRE Brigitte née LAMBIN : Cuisinière, REGION NORMANDIE, demeurant à BREHAL.
- Madame GENTILHOMME Michèle : Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE.
- Monsieur GERMAIN Maxime : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur GIRAULT Jérôme : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE DEZERT.
- Madame GRIMOULT Catherine née TOURTOIS : Auxiliaire puériculture principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame GUESLOT Marie-Laure née CABART : Agent de maîtrise territorial principal, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à RAUVILLE-LA-PLACE.
- Madame GUILLAUME Nadine : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à PONTORSON.
- Monsieur HENRY Philippe : Agent de maîtrise territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE.
- Monsieur HERVY Alain : Agent de maîtrise territorial principal, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.
- Monsieur HEUSLIN Emmanuel : Agent de maîtrise, SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT, demeurant à LE DEZERT.
- Monsieur HOUSSIN Bernard : Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ELLE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.
- Madame JAMARD Laurence : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame JODEAU Katia née LEFRANC : Rédactrice principale 1ère classe, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur JOLY Pascal : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LES PIEUX.
- Monsieur JOUIN Bruno : Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE LA MEAUFFE, demeurant à CAVIGNY.
- Monsieur K'DUAL Patrick : Agent de maîtrise territorial principal, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER.
- Monsieur LABBE Stéphane : technicien territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-JAMES.
- Monsieur LACROIX Thierry : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SOTTEVAST.
- Monsieur LAMOTTE Franck : Assistant conserv. principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SOTTEVAST.
- Monsieur LE BOUTEILLER Régis : Chargé d'opérations de réhabilitation, de démolition et de gros travaux, MANCHE HABITAT, demeurant à LE MESNIL-AMEY.
- Monsieur LÉBOUVIER Hubert : Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE COUTANCES, demeurant à COUTANCES.
- Monsieur LEFILLIATRE Gilles : Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD.
- Monsieur LEFILLIATRE Louis : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame LE GALL Valérie : Adjoint technique principal 2ème classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VAL DE SEE, demeurant à AVRANCHES.
- Monsieur LEGOUEST Stéphane : technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LA HAYE-DU-PUITS.
- Monsieur LE GRAND Jean-Pierre : Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
- Madame LELAIDIER Céline née POTEY : Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VAL DE SEE, demeurant à JUVIGNY LES VALLÉES.
- Monsieur LELYON Denis : technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER.
- Madame LENORMAND Sylvie née TRAVERS : Rédactrice territoriale, CA DU COTENTIN, demeurant à HARDINVEST.
- Madame LEPAULMIER Dominique : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à COUTANCES.
- Madame LESAGE Isabelle : Agent polyvalent, MANCHE HABITAT, demeurant à SAINT-LO.
- Monsieur LORIMIER Bruno : Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame LOUPY Elisabeth née POISSON : Auxiliaire de soins principal 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VAL DE SEE, demeurant à SAINT-OVIN.
- Madame MANGON Nathalie née LEMIEUX : Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LA LUZERNE.
- Madame MAULAVE Valérie née LESEC : Aide soignante c.s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
- Madame METRAL Sabine : Bibliothécaire principale, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-LO.
- Madame MICHEL Sylvie née MELAIN : Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à DOVILLE.

- Madame MONTCLAIR Catherine née QUERUEL : Assistante territoriale socio-éducative 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à VALOGNES.
 - Madame MOUCHEL Corinne : Assistante administrative c2n1, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur OSIG Stéphane : Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à COUTANCES.
 - Monsieur PACARY Fabrice : Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GRANVILLE.
 - Madame PAYSANT Eliane née PONTAIS : Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur PETITGAS Laurent : Directeur général adjoint des services, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.
 - Monsieur POIRIER Dominique : Ingénieur principal, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à RAUVILLE-LA-PLACE.
 - Monsieur PONTAIS Alain : Ouvrier de maintenance spécialisé / polycompétence, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.
 - Monsieur QUESNEL Alain : Agent de maîtrise, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINT-LO.
 - Madame REMANDE Valérie née LECELLIER : Assistante de conservation principale 1ère classe, COMMUNE DE GRANVILLE, demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS.
 - Madame RENE Yveline née MICHEL : Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Madame ROBLOT Fabienne : Ide cadre supérieure de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES.
 - Madame SANSON Isabelle née LELAIDIER : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE.
 - Madame SITEAU Françoise : Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.
 - Madame SORAIS Laurence née VAN LANDEGHEM : Attachée territoriale / secrétaire de mairie, COMMUNE DE SACEY, demeurant à HUISNES-SUR-MER.
 - Madame TALNEAU Christelle née BRICE : Rédactrice principale 2ème classe, COMMUNE DE AVRANCHES, demeurant à AVRANCHES.
 - Monsieur TRAVERS Daniel : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT.
 - Madame VATINEL Isabelle : Attachée principale, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur VILLETTE Dominique : Responsable d'équipe technique, REGION NORMANDIE, demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE.
- Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :
- Monsieur ALEXANDRE Raymond : Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTEBOURG, demeurant à LE HAM.
 - Madame AMBROIS Fabienne née JANVRIN : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAINT-JOSEPH.
 - Monsieur AVRIL Dominique : Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE.
 - Monsieur BANSARD Yanick : Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LAPENTY.
 - Madame BELLOEIL Catherine née DECLEY : Rédactrice, COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE, demeurant à GAVRAY.
 - Monsieur BERNASCONI Yannick : Technicien paramédical classe supérieure, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.
 - Monsieur BIARD Eric : Responsable du pôle exploitation, REGION NORMANDIE, demeurant à BAUDRE.
 - Madame BORNE Christine : Rédactrice principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINTE-CECILE.
 - Madame BOURRE Cécile : Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à THEREVAL.
 - Madame BOURSIER Martine née DESSEROIR : Chargée de secteur locatif, MANCHE HABITAT, demeurant à LES CHERIS.
 - Madame BRUTUS Sylvie née MALBAUX : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE.
 - Madame CARNOT Laurence née ROULLAND : Secrétaire de mairie, COMMUNE DE TORIGNY-LES-VILLES, demeurant à TORIGNY-LES-VILLES.
 - Monsieur CEUNINCK Patrick : Attaché territorial, CA DU COTENTIN, demeurant à SAINT-FLOXEL.
 - Madame CHAKIRI Florence née COUILLARD : Assistante sociale éducative classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER.
 - Monsieur CHISTEL Dominique : technicien, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à THEREVAL.
 - Madame COURNEE Lydia : Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur COURVAL Olivier : Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BARNEVILLE-CARTERET.
 - Monsieur DEBART Bruno : Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur DESGRANGES Jean-Marc : Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à SOURDEVAL.
 - Madame DROULLOURS Sophie : Attaché territoriale/dgs, COMMUNE DE MORTAIN-BOCAGE, demeurant à MORTAIN.
 - Madame DUCHEMIN Jocelyne née DOUCHIN : Rédactrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ.
 - Monsieur DUGUEPEROUX Franck : Agent de maîtrise territorial, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à AVRANCHES.
 - Madame DUPONT Christine : Attachée hors classe / directrice générale adjointe des services, CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à AGNEAUX.
 - Madame ELARD Christine née BAPTISTE : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
 - Monsieur FERRAND Philippe : Adjoint au chef de service de l'antenne d'Avranches, MANCHE HABITAT, demeurant à YQUELON.
 - Monsieur GOUDARD Philippe : Agent de maîtrise principal territorial, CA DU COTENTIN, demeurant à LES PIEUX.
 - Madame GRELOT Isabelle : Manipulatrice radio c.s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT.
 - Monsieur HEBERT Laurent : Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à PERCY.
 - Monsieur HENRARD Jean-Philippe : Educateur aps principal 1ère classe, CC COUTANCES MER ET BOCAGE, demeurant à NICORPS.
 - Madame HOUZE Nathalie née LBOUVIER : Aide soignante c.s., CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET, demeurant à BUAIS.
 - Monsieur JAME Eric : Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME.
 - Madame JASKINA Isabelle née DALLET : Redactrice principale 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM, demeurant à PERCY.
 - Monsieur JOSSET Bernard : Agent de maîtrise principal, SI ALIMENTATION EAU POTABLE BAUPTOIS, demeurant à PICAUVILLE.
 - Monsieur LAJE Bruno : Responsable d'équipe technique, REGION NORMANDIE, demeurant à JULLOUVILLE.
 - Monsieur LECLERC Rémi : Attaché territorial hors classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE.

- Madame LEMARIE Christine : Assistante socio-éducative classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER.
- Madame LE MILLOUR Annie née BEAUFILS : Rédactrice principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à COUTANCES.
- Monsieur LEPOITTEVIN Didier : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur LEROUX Dominique : Agent de maîtrise principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LENGRONNE.
- Monsieur LEROY Stéphane : Agent de maîtrise territorial principal, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame MARIE Monique née CORNU : Rédactrice principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE.
- Monsieur MARVIE Bertrand : Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LES PIEUX, demeurant à SURTAINVILLE.
- Madame MAUGER Pascale née BOISSET : Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à BRIX.
- Monsieur MICHEL Jean-Louis : Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à LA HAGUE.
- Madame MULLER Carole : Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Monsieur NEEL Eric : Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BREHAL.
- Madame ONFROY Martine : Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à MONTFARVILLE.
- Monsieur RAGOT Patrice : Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à PORT-BAIL-SUR-MER.
- Madame RENAUX Claudine née SANCHEZ : Rédactrice principale 2ème classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à BRETTEVILLE.
- Madame RICHARD Catherine née FIANI : Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à BRETTEVILLE-SUR-AY.
- Madame RIGOT Elisabeth née LEMARINEL : Adjoint administratif territorial, SI ALIMENTATION EAU POTABLE BAUPTOIS, demeurant à MONTSENELLE.
- Madame RUAULTS Christine née LHULLIER : Rédactrice, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à PONT-HEBERT.
- Madame SERRAND Marie : Attachée principale, SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN, demeurant à PRECEY.
- Monsieur TESSON Philippe : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE FLAMANVILLE, demeurant à FLAMANVILLE.
- Madame VAUTIER Françoise : Agent d'entretien et de restauration, REGION NORMANDIE, demeurant à VALOGNES.
- Monsieur VOISIN Rémy : Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
- Madame YOURGAINCE Marie-Claude née MOREL : Adjoint technique territorial principal 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MANCHE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN.
Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT



Arrêté du 22 juillet 2022 portant modification d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Art. 1 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 31/08/2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
la liste des formations autorisées dans l'établissement est complétée par la formation aux catégories de permis suivantes :
- A1 – A2 - A
Art. 2 : Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.
Signé : Pour le Préfet, le Directeur de cabinet : François FLAHAUT



SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG

Arrêté AL / N°22 – 173 du 11 juillet 2022 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire

Art. 1 : Aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du susvisé est ajoutée l'activité suivante :
- Fourniture de housses, de cercueils et accessoires interne et externe, ainsi que des urnes cinéraires
Art. 2 : Le reste sans changement.
Signé : Pour le préfet et par délégation, la Sous-préfète de Cherbourg : Élisabeth CASTELLOTTI



Arrêté AL / N° 22 – 171 du 22 juillet 2022 portant modification de la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Maurice-en-Cotentin (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,
Art. 1 : L'article 1er de l'arrêté susmentionné est modifié comme suit :
Conseiller municipal :
- M. Yves JEANNE – Titulaire
- Mme Sarah LEVEAUFRE – Suppléant(e)
Art. 2 : Le reste sans changement
Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT



Arrêté AL / n° 22 – 182 du 22 juillet 2022 portant modification de la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Turqueville (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,
Art. 1 : L'article 1er de l'arrêté susmentionné est modifié comme suit :
Conseiller municipal :
- M. Sylvain NICOLLE – Titulaire
- Mme Dominique BADIN-SAVARY – Suppléant(e)
Art. 2 : Le reste sans changement
Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT

◆

Arrêté AL / n°22 – 192 du 26 juillet 2022 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire

Art. 1 : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 19 mai 2021 susvisé sont modifiées comme suit :

- Soins de conservation (sous-traitance avec la SARL JMSEMBALMER, Saint-Hilaire-du-Harcoët (50600), habilitation n°17-50-0016 ; l'EURL Hygiène Funéraire 50, Saint-Lô (50 006), habilitation n° 18-50-0072 ; l'EURL Caroline LEPETIT Thanatopraxie, Le Hom (14220), habilitation n°20-14-0033)

Art. 2 : Le reste sans changement.

Signé : Pour le préfet et par délégation, la Sous-préfète de Cherbourg : Élisabeth CASTELLOTTI

◆

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Décision du 10 juin 2022 portant désignation du centre régional en antibiothérapie de Normandie

Considérant l'existence depuis 2016 du centre régional de conseil antibiothérapie dénommé Normantibio ;

Considérant le projet transmis par les professeurs Renaud Verdon et François Caron pour la mise en place d'un centre de référence en antibiothérapie et d'équipes multidisciplinaires en antibiothérapie ;

Considérant que le projet présenté est conforme aux orientations et lignes directrices sur un cahier des charges d'un CRAtb du guide réflexe relatif aux propositions d'organisation régionale de la prévention de l'antibiorésistance ;

Art. 1 : Le centre régional en antibiothérapie (CRAtb) est une structure d'appui mise en place dans le cadre de la stratégie de prévention des infections et de l'antibiorésistance et portée conjointement par le Centre hospitalier universitaire de Rouen, le Centre hospitalier universitaire de Caen et le Centre hospitalier d'Avranches-Granville.

Art. 2 : Est désigné comme CRAtb de Normandie le centre implanté au Centre hospitalier universitaire de Caen pour une durée de quatre ans renouvelable à partir de la date de signature de la présente décision.

Art. 2 : Le fonctionnement du CRAtb fera l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fond d'intervention régional.

Art. 3 : Les missions du CRAtb de Normandie sont portées par plusieurs professionnels répartis sur le territoire normand :

- un site d'implantation au CHU de Caen sis avenue de la Côte de Nacre à Caen (14000) ;

- un site hébergé au CHU de Rouen sis 1 rue Germont à Rouen (76000) ;

- un site hébergé au centre hospitalier d'Avranches-Granville (50300) sis 849 rue des Menneries à Granville.

Art. 4 : La responsabilité du CRAtb de Normandie est assurée en alternance tous les deux ans par les praticiens hospitaliers infectiologues Élise Fiaux et Emmanuel Piednoir. Le Dr Élise Fiaux est désigné pour la première période de deux ans.

Art. 5 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, auprès du tribunal administratif de Caen sis rue Arthur Leduc à Caen par voie postale ou via l'application Télérecours citoyen accessible à www.telerecours.fr.

Art. 6 : La directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui est notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

Signé : Pour le directeur général, la directrice générale adjointe : Elise NOGUERA

◆

Décision n° DSP-SE-2022- 07-08 du 8 juillet 2022 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux

Art. 1 : La liste des hydrogéologues en matière d'hygiène publique pour les cinq départements de la région Normandie est établie, à compter du 11 juillet 2022, comme suit:

-Département du CALVADOS:

M. Olivier DUGUE Coordonnateur

M. Pascal BALE Coordonnateur suppléant

M. Gilles ALLAIN

M. Christian CARDIN

M. Thierry GAILLARD

M. Stéphane SABATIER

Liste complémentaire :

M. Philippe GOMBERT

Mme Alexandra LAURENT

-Département de la MANCHE :

M. Jean CARRE Coordonnateur

M. Pascal BALE Coordonnateur suppléant

M. Christian CARDIN

M. Olivier DUGUE

M. François HERBRETEAU Mme Alexandra LAURENT

Liste complémentaire:

M. Philippe GOMBERT

-Département de l'ORNE:

M. Jean CARRE Coordonnateur

M. Philippe GOMBERT Coordonnateur suppléant

M. Olivier DUGUE

M. Alexis ROBERT

M. Stéphane SABATIER

M. Bruno TOMASI

M. Lahcen ZOUHRI

Liste complémentaire:

Mme Alexandra LAURENT

M. Ludovic TURBAN

-Département de l'EURE :

M. Gilles ALLAIN Coordonnateur

M. Smaïl SLIMANI Coordonnateur suppléant

M. Jacques DELEPINE

M. Xavier DU CHAYLA

M. Matthieu FOURNIER

M. Philippe GOMBERT

M. Olivier GRIERE Mme Danièle VALDES

M. Lahcen ZOUHRI

Liste complémentaire :

M. Guillaume HANIN
M. Bruno TOMASI
M. Gilles ALLAIN Coordonnateur
M. Bruno TOMASI Coordonnateur suppléant
M. Xavier DU CHAYLA
M. Matthieu FOURNIER
M. Thierry GAILLARD
M. Olivier GRIERE
M. Guillaume HANIN
M. Stéphane SABATIER
M. Smaïl SLIMANI
Mme Danièle VALDES
M. Lahcen ZOUHRI
Liste complémentaire :
M. Jacques DELEPINE M Ludovic TURBAN

Art. 2: La validité de l'agrément est de 5 ans à compter du 11 juillet 2022.

Art. 3: Pendant la durée de la période d'agrément, les hydrogéologues des listes complémentaires pourront, en tant que de besoin, être nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie.

Art. 4: Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible par le site www.telerecours.fr

Signé : Le directeur général : Thomas DEROCHE

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Récépissé de déclaration du 13 juin 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP910629922 - Ben's Home Services (BUAIS LES MONTS)

Constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDTES de la Manche le 23 mai 2022 par Monsieur Benjamin Vermaute en qualité de gérant, pour l'organisme Ben's Home Services dont l'établissement principal est situé L'Huisière 50640 BUAIS LES MONTS et enregistré sous le N° SAP910629922 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Assistance informatique à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour la Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Cheffe du Pôle égalité des chances, entreprises et compétences : Marie Noëlle MARIGNIER

◆

Récépissé de déclaration du 6 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP914100292 - EURL Jard-Zen Services (TONNEVILLE)

Constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 28 juin 2022 par Mademoiselle Stéphanie Moitié en qualité de Gérant, pour l'organisme EURL Jard-Zen Services dont l'établissement principal est situé 1980 rue de la roque 50460 TONNEVILLE et enregistré sous le N° SAP914100292 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le Directeur adjoint de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche : Benoît DESHOGUES

◆

Récépissé de déclaration du 6 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP914246533 - LES JARDINS DE JULIEN (TAMERVILLE)

Constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 28 juin 2022 par Monsieur JULIEN PHILIPPE en qualité de Gérant, pour l'organisme LES JARDINS DE JULIEN dont l'établissement principal est situé 6 Chemin des Bouteillers 50700 TAMERVILLE et enregistré sous le N° SAP914246533 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le Directeur adjoint de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche : Benoît DESHOGUES



**Récépissé de déclaration du 7 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP813030723 - CHALLIER
Benoit (FLAMANVILLE)**

Constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 1er juillet 2022 par Monsieur Benoit Challier en qualité de gérant, pour l'organisme CHALLIER Benoit dont l'établissement principal est situé 14 rue du Valmanoir 50340 FLAMANVILLE et enregistré sous le N° SAP813030723 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le Directeur adjoint de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche : Benoît DESHOGUES



**Récépissé de déclaration du 18 juillet 2022 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP913915781 - MAIN DANS
LA MAIN (SAVIGNY)**

Constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 28 juin 2022 par Madame MALVINA LARONCE en qualité de gérante, pour l'organisme MAIN DANS LA MAIN dont l'établissement principal est situé 18 ROUTE DU CHATEAU LA BASSE COUR 50210 SAVIGNY et enregistré sous le N° SAP913915781 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

- Petits travaux de jardinage

- Travaux de petit bricolage

- Soins esthétiques à domicile des personnes dépendantes

- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)

- Livraison de repas à domicile

- Livraison de courses à domicile

- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)

- Assistance administrative à domicile

- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le Directeur adjoint de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche : Benoît DESHOGUES



Arrêté du 11 juillet 2022 relatif au calendrier de programmation des évaluations des établissements et services sociaux

Considérant qu'il revient à l'autorité ayant délivré l'autorisation d'établir le calendrier de la programmation des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Art. 1 : La réforme des évaluations, entrée en vigueur en janvier 2022, ne retient plus qu'une seule évaluation. En application de la nouvelle réglementation, la programmation pluriannuelle relative au premier cycle d'évaluation, concerne la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027. À compter du 1er juillet 2023, le lien entre la date d'autorisation et celle de l'évaluation est rompu.

Art. 2 : Les gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux sont tenus de se rapprocher d'un organisme habilité par la Haute Autorité de Santé.

Art. 3 : Le calendrier de programmation est ainsi fixé :

2023 :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Villa Myriam

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche

- Foyer de la Baie - Avranches

- Foyer Jeunes Travailleurs Espace Temps - Cherbourg

- Foyer Jeunes Travailleurs Espace Jeunes - Coutances

- Foyer Jeunes Travailleurs - Granville

- Foyer Jeunes Travailleurs Rabelais - Saint-Lô

2024 :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Cap

- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de Saint-Lô

- Centre Provisoire d'Hébergement de Saint-Lô

2025 :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Prépont

- Union Départementale des Associations Familiales de la Manche

2026 :

- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile d'Avranches
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Louise Michel

2027 :

- Foyer des Jeunes Travailleurs Aux Quatre Vents - Saint-Lô

Art. 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès des services de la Préfecture de la Manche dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur le Duc – 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT



Arrêté du 11 juillet 2022 portant agrément de l'Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté (AAJD) pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Considérant la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées,

Considérant l'arrêté du 3 mai 2017 accordant à l'association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté (AAJD) un agrément au titre des activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L.365-3 et des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L.365-4,

Considérant la demande d'agrément en date du 3 mai 2022 au titre d'une part des activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L.365-3 : b) L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ; e) La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitation à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2 et d'autre part des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L.365-4 : a) La location : de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L.365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20 ; de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ; auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8° de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L.422-2 ou au 6° de l'article L. 422-3 ; de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 ; c) la gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R. 353-165-1,

Considérant que le dossier a été déclaré complet par délivrance d'un accusé de réception le 13 juin 2022,

Considérant que l'association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté (AAJD) a démontré sa capacité à développer une activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale ainsi que des activités d'ingénierie sociale, financière et technique

Sur proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

Art. 1 : L'association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté (AAJD) domiciliée 17 route de Coutances, BP 64, 50180 Agneaux est agréée d'une part pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées à l'article L.365-3 : b) L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ; e) La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitation à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2 et d'autre part des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L.365-4 : a) La location : de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L.365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20 ; de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ; auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8° de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L.422-2 ou au 6° de l'article L. 422-3 ; de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 ; c) la gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R. 353-165-1,

Art. 2 : Cet agrément est valable pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 3 : Un compte rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément. Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Art. 4 : Cet agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de celui-ci ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé conformément à l'article R365-8 du code de la construction et de l'habitation.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT.



Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022 d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Louise Michel » géré par l'Association « Femmes » pour une capacité supplémentaire de huit places

Considérant que ce projet répond aux besoins constatés sur le territoire,

Considérant les avis de la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Manche, en charge de la gestion du parc d'hébergement du département et de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en charge de la tarification des CHRS,

Art. 1 : Le projet relatif à la transformation de huit places d'urgence subventionnées dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences sous statut CHRS, au profit de l'association « Femmes », gestionnaire du CHRS « Louise Michel », est accepté.

Art. 2 : Les conditions d'autorisation du CHRS « Louise Michel » sont désormais les suivantes :

Capacité : 42 places dont :

- 30 places d'insertion
- 4 places d'urgence
- 8 places d'urgence dédiées à l'accueil des FVV

Population accueillie :

Femmes avec enfants de plus de 3 ans ou sans enfants, sans hébergement à la suite d'une rupture de vie conjugale ou familiale, d'un manque de ressources, de difficultés d'insertion, d'une sortie de prison ou en danger de prostitution.

Art. 3 : En application de l'article L.313-1, alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation prévue doit recevoir un commencement d'exécution dans un délai de quatre ans à compter de sa date de notification, sous peine de caducité.

Art. 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation susvisée est accordée pour un délai de quinze ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès des services de la Préfecture de la Manche dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur le Duc – 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT.



Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022 d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Cap » géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM) pour une capacité supplémentaire de quatre places

Considérant que ce projet répond aux besoins constatés sur le territoire,
Considérant que les avis de la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Manche, en charge de la gestion du parc d'hébergement du département et de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en charge de la tarification des CHRS,

Art. 1 : Le projet relatif à la transformation de quatre places d'urgence subventionnées dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences sous statut CHRS au profit de l'ADSEAM, gestionnaire du CHRS « Le Cap », est accepté.

Art. 2 : Les conditions d'autorisation du CHRS « Le Cap » sont désormais les suivantes :

Capacité : 63 places réparties comme suit :

Antenne d'Avranches - 32 places dont :

- 22 places d'insertion
- 4 places d'urgence dédiées à l'accueil des FVV
- 6 places d'urgence

Antenne de Cherbourg – 31 places dont :

- 27 places d'insertion
- 4 places d'urgence

Population accueillie :

Sur l'antenne d'Avranches : femmes seules avec ou sans enfants de plus de 3 ans, victimes de violences ou rencontrant des difficultés cumulées qui compromettent leur insertion sociale et qui nécessitent une aide globale adaptée,

Sur l'antenne de Cherbourg-Octeville : hommes majeurs seuls et couples rencontrant des difficultés cumulées qui compromettent leur insertion sociale et qui nécessitent une aide globale adaptée.

Art. 3 : En application de l'article L.313-1, alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation prévue doit recevoir un commencement d'exécution dans un délai de quatre ans à compter de sa date de notification, sous peine de caducité.

Art. 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation susvisée est accordée pour un délai de quinze ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès des services de la Préfecture de la Manche dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur le Duc – 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT.

◆

Arrêté d'autorisation d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Villa Myriam » géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Lô pour une capacité supplémentaire de deux places

Considérant que ce projet répond aux besoins constatés sur le territoire,
Considérant les avis de la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Manche, en charge de la gestion du parc d'hébergement du département et de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en charge de la tarification des CHRS,

Art. 1 : Le projet relatif à la transformation de deux places d'urgence subventionnées dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences sous statut CHRS, au profit du CCAS de Saint-Lô, gestionnaire du CHRS « Villa Myriam », est accepté.

Art. 2 : Les conditions d'autorisation du CHRS « » sont désormais les suivantes :

Capacité : 31 places dont :

- 27 places d'insertion
- 2 places d'urgence
- 2 places d'urgence dédiées à l'accueil des FVV

Population accueillie :

personnes et familles avec ou sans enfants de plus de trois ans, sans hébergement à la suite d'une rupture de vie conjugale ou familiale, d'un manque de ressources, de difficultés d'insertion et/ou rencontrant des difficultés cumulées qui compromettent leur insertion sociale et qui nécessitent une aide globale adaptée.

Art. 3 : En application de l'article L.313-1, alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation prévue doit recevoir un commencement d'exécution dans un délai de quatre ans à compter de sa date de notification, sous peine de caducité.

Art. 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation susvisée est accordée pour un délai de quinze ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès des services de la Préfecture de la Manche dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur le Duc – 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Signé : Le Préfet : Frédéric PERISSAT.

◆

Arrêté d'autorisation du 22 juillet 2022 d'extension du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Prépont » géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM) pour une capacité supplémentaire d'une place

Considérant que ce projet répond aux besoins constatés sur le territoire,
Considérant les avis de la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Manche, en charge de la gestion du parc d'hébergement du département et de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en charge de la tarification des CHRS,

Art. 1 : Le projet relatif à la transformation d'une place d'urgence subventionnée sous statut CHRS, au profit de l'ADSEAM, gestionnaire du CHRS « Le Prépont », est accepté.

Art. 2 : Les conditions d'autorisation du CHRS « Le Prépont » sont désormais les suivantes :

Capacité : 23 places, dont 4 places d'urgence

Population accueillie :

hommes majeurs seuls rencontrant des difficultés cumulées qui compromettent leur insertion sociale et qui nécessitent une aide globale adaptée, personnes sortant de détention ou orientées et suivies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Art. 3 : En application de l'article L.313-1, alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation prévue doit recevoir un commencement d'exécution dans un délai de quatre ans à compter de sa date de notification, sous peine de caducité.

Art. 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation susvisée est accordée pour un délai de quinze ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès des services de la Préfecture de la Manche dans un délai de deux mois à compter de sa notification ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur le Duc – 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

◆
◆
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté complémentaire n° DDTM - 2022 –SE-0117 en date du 8 juillet 2022 relatif à une dérogation au débit réservé fixé par l'arrêté préfectoral n° 11-290-GH du 27 juillet 2011 portant autorisation de prélèvement et de dérivation de la prise d'eau superficielle de la lande à MILLY

Considérant la situation des débits du fleuve SELUNE;
 Considérant que même en cas de possibilité d'importer l'ensemble de la production de Milly par d'autres stations, il est impossible de stopper la station de traitement complètement sur plusieurs semaines au vu des dommages provoqués sur les éléments de traitement et des graves difficultés de remise en service ;
 Considérant qu'une station de mesures ainsi qu'une échelle limnimétrique, visant à permettre, à l'aval immédiat de la prise d'eau, la mesure en continu des débits naturels du cours d'eau la Sélune ont été mises en place en 2021 ;
 Considérant qu'il y a lieu de protéger l'alimentation en eau potable tout en préservant le milieu naturel ;
Art.1 : Dérogation à l'article 5 -débit réservé : Il est dérogé à l'article 5 fixant le débit réservé à un minimum de 0,36 m³/s. Il est cependant maintenu dans le lit naturel du cours d'eau 1/20ème du module tel qu'édicte à l'article L214-18 du code de l'environnement soit 0,18 m³/s.
Art.2 : Information des communes desservies : Préalablement à la mise en œuvre des dispositions de l'article 1, le SDEAU 50 adresse à l'ensemble des communes desservies une information sur la situation de la ressource en eau, en y incluant une invitation à adopter des mesures d'économie d'eau.
Art.3 : Durée et mesures adoptées : La dérogation vaut pour les mois de juillet et août 2022 inclus. La dérogation cesse si les débits naturels permettent à nouveau de respecter le débit réservé. Durant cette période de dérogation, il ne peut y avoir de prélèvement sur la plage horaire s'étalant de 14h00 à 18h00.
 Afin de réduire son impact, le prélèvement d'eau est plafonné à 160m³/h (45l/s). Le manque de production est compensé par la mise en service de l'interconnexion depuis Mortain-Bocage, à hauteur de 500 m³/jour ; Afin de permettre la continuité du prélèvement, la hauteur d'eau est rehaussée en bloquant le canal de débit réservé.
 Un relevé journalier des données de la station de mesures située à l'aval de la prise d'eau sera transmis à la DDTM ainsi qu'un point hebdomadaire sur la situation du débit du cours d'eau LA SELUNE.
Art.4 : Information à la police de l'eau : Une information au service environnement de la DDTM et au service départemental de l'OFB doit être effectuée avant toute intervention sur le seuil du canal du débit réservé.
 Signé : Pour le Préfet de la Manche, et par délégation, la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche :
 Martine CAVALLERA-LEVI

◆
Arrêté complémentaire n°DDTM-2022-SE-0122 du 13 juillet 2022 relatif à une dérogation au débit réservé fixé par l'arrêté préfectoral n°20-168-MQ du 03 décembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°80-2577 du 02 juin 1980 portant autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux de la Vire.

Considérant la situation actuelle des débits du fleuve La VIRE, proches des valeurs quinquennales sèches (891l/s)
 Considérant que sans pluie significative, le respect du débit réservé de la Vire en aval immédiat de la prise d'eau située à Baudre ne sera plus possible,
 Considérant qu'il y a lieu de protéger l'alimentation en eau potable tout en préservant le milieu naturel ;
Art.1 : Dérogation à l'article 4 -débit réservé. Il est dérogé à l'article 4 fixant le débit réservé à un minimum de 1,49 m³/s. Il est cependant maintenu dans le lit naturel du cours d'eau 1/20 ème du module tel qu'édicte à l'article L214-18 du code de l'environnement soit 0,635 m³/s.
 Durant la période de dérogation, le prélèvement sur la Vire est limité à 3000 m³/jour soit 250 m³/heure et 70 l/seconde.
Art.2 : Information des communes desservies. Préalablement à la mise en œuvre des dispositions de l'article 1, SAINT-LÔ AGGLO adresse à l'ensemble des communes desservies une information sur la situation de la ressource en eau, en y incluant une invitation à adopter des mesures d'économie d'eau.
Art.3 : Durée. La dérogation vaut pour les mois de juillet et août 2022 inclus. La dérogation cesse si les débits naturels permettent à nouveau de respecter le débit réservé.
Art.4 : Exécution
 Le président de SAINT-LÔ AGGLO, le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.
 Signé : Pour le Préfet de la Manche, et par délégation, la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche :
 Martine CAVALLERA-LEVI

◆
Arrêté préfectoral n°2022-DDTM-SE-0126 du 27 juillet 2022 définissant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023 dans le département de la Manche

Art. 1 : La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de la Manche du 25 septembre 2022 au 28 février 2023 inclus.
Art. 2 : Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

espèces de gibier	ouverture	clôture	conditions spécifiques de chasse
Gibier sédentaire			Pour les bénéficiaires d'une autorisation préfectorale de chasse anticipée, et dans les conditions fixées par arrêté préfectoral spécifique ouverture le 1er juin 2022 pour chevreuils et daims et le 1er septembre 2022 pour les cerfs élaphe
— cerf élaphe – chevreuil – daim	25/09/2022	28/02/2023	
— cerf sika	25/09/2022	28/02/2023	
Lièvre	25/09/2022	16/10/2022	Sauf dans les conditions définies à l'article 3
Perdrix grise & perdrix rouge	25/09/2022	08/01/2023	Sauf dans les conditions définies à l'article 3
faisan	25/09/2022	08/01/2023	
lapin	25/09/2022	08/01/2023	Conditions précisées à l'article 3.1

		28/02/2023	uniquement sur les secteurs où le lapin est classé susceptible d'occasionner des dégâts
sanglier	25/09/2022	28/02/2023	Ouverture anticipée dans les conditions fixées par arrêté préfectoral spécifique.
Ragondins – rats musqués	25/09/2022	28/02/2023	Tir des ragondins et rats musqués autorisé tous les jours, y compris le vendredi dans les zones humides

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la chasse à courre, ni à la chasse au vol. Pour les autres espèces de gibier sédentaire, hors gibier d'eau, les dates définies à l'article 1 s'appliquent.

Art. 3 :

3.1 – Dispositions générales :

Mesures de sécurité : Le port d'un gilet ou d'une veste visible orange fluorescent est obligatoire pour toute action de chasse à tir à balles, sauf pour la chasse à l'approche ou à l'affût en période d'ouverture anticipée. En outre, en vertu de l'article L.424-15 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière cynégétique, le port d'un gilet ou d'une veste orange fluorescent est obligatoire en action collective de chasse à tir au grand gibier pour tous les participants, y compris les personnes non armées.

Procédé de chasse : La chasse du lapin peut être pratiquée à l'aide du furet sur l'ensemble du département.

Jours de chasse : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier : tout acte de chasse est interdit le vendredi de chaque semaine de la présente campagne, excepté les jours fériés. Cette interdiction ne s'applique pas à la chasse au gibier d'eau, ni à la chasse au vol. Elle ne s'applique pas non plus à la chasse de l'étourneau sansonnet, à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage. En ce qui concerne le lièvre (hors plan de chasse et plan de gestion, chasse à courre ou au vol), la chasse est interdite tous les jours sauf le dimanche et le premier jeudi de la saison de chasse. Pour les perdrix et les faisans, la chasse est interdite tous les jours sauf les jeudis, dimanches et jours fériés. Cette restriction ne s'applique pas aux épreuves cynophiles sur gibier de lâcher dûment autorisées par l'autorité administrative.

Heures de chasse

. du 25 septembre au 29 octobre 2022 inclus	de 9 heures à 19 heures
. du 30 octobre au 08 janvier 2023 inclus.	de 9 heures à 17 heures 30
. du 9 janvier au 28 février 2023	de 9 heures à 18 heures 15

Cette mesure de limitation horaire ne s'applique pas à la chasse à l'approche et à l'affût des grands animaux soumis au plan de chasse, ni pour la chasse aux ragondins et aux rats musqués dans et à moins de 50 mètres des fleuves, rivières, canaux, lacs, étangs, marais, digues, polders et ouvrages hydrauliques. Les limitations des horaires ne s'appliquent pas non plus à la chasse de l'étourneau sansonnet, à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage.

3.2. – Limitations particulières de la période de chasse : Lièvre – Le tir du lièvre est fermé pour cette campagne sur les communes de BACILLY et du MESNIL AU VAL. Hors plan de chasse et plan de gestion, dans les communes listées dans l'annexe jointe au présent arrêté, le tir du lièvre n'est autorisé que les jours marqués d'une croix. Les noms suivis d'une petite étoile * correspondent aux territoires des anciennes communes

3.3 - Limitation de capture :

Lièvre – Hors plan de chasse et plan de gestion, un prélèvement maximum autorisé est institué pour le lièvre. Ce P.M.A. est de 1 lièvre par chasseur pour la saison. Chaque prélèvement devra être enregistré avant tout transport de la prise sur un carnet de prélèvement attribué individuellement et mentionnant le nom du chasseur. Le bracelet de marquage annexé au carnet de prélèvement devra être apposé sur une patte de l'animal avant tout déplacement. La languette détachable du bracelet devra être collée sur le carnet de prélèvement dans la case correspondant au jour de prélèvement. Le carnet de prélèvement devra être retourné avant le 10 mars 2023 à la fédération des chasseurs de la Manche. Tout chasseur qui n'aura pas retourné son carnet ne pourra pas en obtenir un pour la campagne cynégétique suivante. Le carnet de prélèvement devra être présenté à toute réquisition des agents habilités aux contrôles. Ces carnets et dispositifs de marquage seront délivrés par la fédération des chasseurs de la Manche.

Bécasse – Le P.M.A. national fixé à 30 bécasses par chasseur, par saison de chasse, s'appliquera à raison de 6 oiseaux prélevés au maximum par semaine, et 2 oiseaux maximum par jour et par chasseur. Il est rappelé que chaque chasseur doit retourner son carnet de prélèvement à la fédération départementale des chasseurs avant le 30 juin. Même en l'absence de prélèvement de bécasse, le retour du carnet est obligatoire. Tout chasseur qui n'aura pas retourné son carnet ne pourra pas en obtenir un pour la campagne cynégétique suivante.

Gibier d'eau – Il est institué un Prélèvement Quantitatif de Gestion (PQG), pour la chasse des anatidés (canards et oies) dans les installations autorisées à chasser la nuit. Ce PQG fixe à 25 anatidés la limite des prélèvements, par installation de chasse de nuit autorisée et pour l'ensemble des utilisateurs de ladite installation, par période de 24 heures, de midi à midi, que les prélèvements soient effectués de l'intérieur ou de l'extérieur de l'installation sur le territoire de chasse qui l'englobe. Cette limite de prélèvement s'applique dès le jour de l'ouverture de la chasse, entre l'heure d'ouverture et midi. Les oiseaux prélevés doivent être notés, par espèce et par période de 24 heures, sur un « carnet de prélèvement » délivré par la Fédération des Chasseurs de la Manche. Ce carnet doit rester dans l'installation, présenté à tout contrôle et retourné, au plus tard le 31 mars 2023, à cette même Fédération. A la fin de la période de 24 heures, les oiseaux prélevés doivent être évacués de l'installation.

3.4 – Plan de chasse : Lièvre - Les bénéficiaires de plan de chasse seront autorisés à chasser le lièvre sur les territoires concernés, de l'ouverture générale au 30 octobre 2022 inclus pour les communes de CEAUX, MARCEY-LES-GREVES, SAINT-BRICE DE LANDELLES et SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY, DOVILLE, du 16 octobre au 20 novembre 2022 inclus pour les communes BEUVRIGNY, CARNET, CHAVOY, PLOMB*, POILLEY, SAINT-GERMAIN-SUR-AY. Sur le territoire de ces communes la chasse du lièvre s'effectuera dans la limite d'attribution du plan de chasse : le bracelet réglementaire prévu par le plan de chasse sera apposé sur les lièvres tués avant la mise au carnier.

3.5 – Plan de gestion

Lièvre – Les détenteurs bénéficiant d'un plan de gestion auront le choix entre les 2 périodes de chasse : de l'ouverture générale au 30 octobre 2022 inclus, ou du 16 octobre au 20 novembre 2022 inclus. Ils devront avant tout déplacement apposer sur une patte de l'animal le bracelet réglementaire remis par la Fédération Départementale des Chasseurs de La Manche. Les bracelets de marquage non utilisés relatifs à l'application des plans de chasse et des plans de gestion, ainsi que la fiche de prélèvement dûment remplie, seront impérativement retournés pour le 15 décembre 2022 dernier délai, à la fédération départementale des chasseurs de la Manche – 31 Rue des Aumones – SAINT ROMPHAIRE – 50750 BOURGVALLEES.

Faisan – Le tir de la poule faisane est fermé sur l'ensemble des communes du département de la Manche.

Art. 4 : La chasse en temps de neige est interdite. Elle est toutefois autorisée pour :

- 1) la chasse au gibier d'eau, en zone de chasse maritime, dans les marais non asséchés, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau ; la recherche et le tir de ces gibiers ne sont autorisés qu'à distance maximale de trente mètres de la nappe d'eau ;
- 2) l'application du plan de chasse légal du grand gibier ;
- 3) la chasse à courre et la vénerie sous terre ;
- 4) la chasse au renard ;
- 5) la chasse des ragondins et des rats musqués ;

Art. 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication : par recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet et par

recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr
Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT
Annexe à l'arrêté d'ouverture – fermeture de la chasse

ANNEXE A L'ARRETE OUVERTURE-FERMETURE DE LA CHASSE
Jours d'ouverture du lièvre - Campagne 2022-2023

COMMUNE	25/09/2022 1er dim	29/09/2022 Jeudi	02/10/2022 2è dim	09/10/2022 3è dim	16/10/2022 4è dim
AGON COUTAINVILLE	X		X	X	X
ANNOVILLE	X		X	X	X
ARGOUGES*	X		X	X	X
AUVERS	X		X	X	
BACILLY					
BARNEVILLE CARTERET	X		X	X	X
BAUBIGNY	X		X	X	X
BEAUCHAMPS	X		X	X	X
BEAUCOUDRAY	X		X	X	
BEAUFICEL	X		X	X	
BEAUMONT HAGUE	X	X	X	X	
BEAUVOIR	X	X	X	X	
BELVAL	X	X	X		
BENOISTVILLE	X		X	X	X
BESLON	X		X	X	
BION*	X		X	X	X
BIVILLE*	X		X	X	
BLAINVILLE SUR MER	X		X	X	X
BOUCEY	X		X	X	X
BOUTTEVILLE	X		X		
BREHAL	X		X		
BRETEVILLE SUR AY	X		X	X	
BREVANDS*	X				
BRICQUEBOSQ	X		X	X	X
BRICQUEVILLE SUR MER	X		X	X	
BROUAINS	X		X	X	
BRUCHEVILLE*	X		X	X	
BUAIS FERRIERES*	X		X	X	X
CAMPROND	X	X	X	X	
CARNEVILLE	X		X		
CHALENDREY*	X		X	X	X
CHAMPCERVON*	X		X	X	X
CHAMPCEY*	X		X	X	
CHANTELOUP	X		X	X	
CHAULIEU	X		X	X	X
CHEVREVILLE*	X		X	X	X
CHEVRY*	X		X	X	
CONDE SUR VIRE*	X		X		
COSQUEVILLE*	X		X		
COUDEVILLE SUR MER	X		X		
COURTILS	X		X	X	X
CREANCES	X		X		

ANNEXE A L'ARRETE OUVERTURE-FERMETURE DE LA CHASSE
Jours d'ouverture du lièvre - Campagne 2022-2023

COMMUNE	25/09/2022 1er dim	29/09/2022 Jeudi	02/10/2022 2è dim	09/10/2022 3è dim	16/10/2022 4è dim
CROLLON	X		X	X	
DOMJEAN	X		X	X	
DONVILLE LES BAINS	X			X	
DRAGEY - RONTHON	X		X	X	
DUCEY LES CHERIS	X		X	X	X
EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE*	X	X	X	X	
FERMANVILLE	X		X		
FLAMANVILLE	X		X		
FLOTTEMANVILLE HAGUE*	X		X		
FOLLIGNY	X		X	X	
FONTENAY*	X		X	X	X
GATHEMO	X		X	X	
GENETS	X		X		
GOUVETS	X	X	X	X	
GRAIGNES LE MESNIL ANGOT	X	X	X		
GRANVILLE	X			X	
GREVILLE HAGUE*	X		X	X	
GRIMESNIL	X		X	X	X
GUILBERVILLE*	X		X	X	X
HARDINVEST	X		X	X	
HAUTEVILLE LA GUICHARD	X	X	X	X	
HAUTEVILLE SUR MER	X		X	X	X
HEAUVILLE	X		X	X	
HEBECREVON*	X		X		
HEUSSE*	X		X	X	X
HIESVILLE	X		X		
HOCQUIGNY	X		X	X	
HOUESVILLE*	X		X		
HUDIMESNIL	X	X	X	X	
HUISNES SUR MER	X		X	X	X
HUSSON*	X		X	X	X
HYENVILLE*	X		X	X	X
ISIGNY LE BUAT	X		X	X	X
KAIRON*	X		X	X	
LA BESLIERE*	X		X	X	
LA GLACERIE*	X		X	X	
LA HAYE PESNEL	X		X	X	
LA LUCERNE D'OUTREMER	X		X	X	
LA MANCELLIERE SUR VIRE*	X		X	X	X
LA MOUCHE	X		X	X	
LA ROCHELLE NORMANDE*	X		X	X	X
LAPENTY	X		X	X	X

ANNEXE A L'ARRETE OUVERTURE-FERMETURE DE LA CHASSE
Jours d'ouverture du lièvre - Campagne 2022-2023

COMMUNE	25/09/2022 1er dim	29/09/2022 Jeudi	02/10/2022 2è dim	09/10/2022 3è dim	16/10/2022 4è dim
LE DEZERT	X		X	X	
LE HAM	X		X	X	
LE LOREY	X	X	X	X	
LE MESNIL	X		X	X	X
LE MESNIL AU VAL					
LE MESNIL BŒUFS*	X		X	X	X
LE MESNIL DREY*	X		X	X	
LE MESNIL THEBAULT*	X		X	X	X
LE MESNIL VENERON	X		X	X	
LE NEUFBOURG	X		X	X	X
LE ROZEL	X		X	X	X
LE TANU*	X		X	X	
LE TEILLEUL*	X		X	X	X
LE VAL ST PÈRE	X		X	X	
LENGRONNE	X		X	X	
LES CHAMPS DE LOSQUE*	X		X	X	
LES LOGES MARCHIS	X		X	X	X
LES MOITIERS D'ALLONNE	X		X	X	
LIESVILLE SUR DOUVE	X				
LINGREVILLE	X		X	X	X
LITHAIRE*	X		X	X	
MACEY*	X		X	X	X
MARCHESIEUX	X	X	X	X	
MARTIGNY*	X		X	X	X
MAUPERTUS SUR MER	X		X		
MEAUTIS	X		X	X	X
MILLIERES	X		X	X	
MILLY*	X		X	X	X
MONTABOT	X		X	X	
MONTAIGU LA BRISETTE	X		X	X	
MONTANEL*	X		X	X	X
MONTBRAY	X		X	X	
MONTIGNY*	X		X	X	X
MONTJOIE ST MARTIN	X		X	X	X
MONTMARTIN SUR MER	X		X	X	X
MONTVIRON*	X		X	X	X
MORIGNY	X		X	X	
MORTAIN*	X		X	X	X
MOULINES	X		X	X	X
MUNEVILLE SUR MER	X		X	X	X
NAFTEL*	X		X	X	X
NOIRPALU*	X		X	X	

ANNEXE A L'ARRETE OUVERTURE-FERMETURE DE LA CHASSE
Jours d'ouverture du lièvre - Campagne 2022-2023

COMMUNE	25/09/2022 1er dim	29/09/2022 Jeudi	02/10/2022 2è dim	09/10/2022 3è dim	16/10/2022 4è dim
NOTRE DAME DU TOUCHET	X	X	X	X	
OMONVILLE LA ROGUE*	X	X	X	X	
ORVAL*	X		X	X	X
OUVILLE	X		X	X	X
PARIGNY*	X		X	X	X
PIROU	X		X	X	
PONTAUBAULT	X		X	X	
PONTORSON*	X		X	X	X
PORTBAIL*			X	X	X
PRECEY	X		X	X	X
QUERQUEVILLE*	X		X		
QUETTREVILLE SUR SIENNE*	X		X	X	X
RAIDS	X		X	X	
REGNEVILLE SUR MER	X		X	X	X
ROMAGNY*	X		X	X	
RONCEY	X		X	X	X
RUFFOSSES*	X		X	X	
SAINT ANDRE DE BOHON	X		X	X	
SAINT AUBIN DE TERREGATTE	X		X	X	X
SAINT AUBIN DES PREAUX	X		X	X	
SAINT CHRISTOPHE DU FOC	X		X	X	X
SAINT COME DU MONT*	X				
SAINT DENIS LE GAST	X		X	X	X
SAINT GEORGES DE BOHON*	X		X	X	
SAINT GEORGES DE LA RIVIERE			X	X	X
SAINT GERMAIN DES VAUX*	X	X	X	X	
SAINT GILLES	X		X	X	
SAINT HILAIRE DU HARCOUET*	X		X	X	X
SAINT JAMES*	X		X	X	X
SAINT JEAN DE SAVIGNY	X		X	X	X
SAINT JEAN DES CHAMPS	X		X	X	
SAINT JEAN DU CORAIL*	X		X	X	X
SAINT JEAN LE THOMAS	X		X	X	
SAINT LAURENT DE TERREGATTE	X		X	X	X
SAINT LEGER*	X		X	X	
SAINT LOUP	X	X	X	X	
SAINT MALO DE LA LANDE	X		X	X	X
SAINT MARTIN D'AUBIGNY	X		X	X	X
SAINT MICHEL DE LA PIERRE*	X		X	X	X
SAINT MICHEL DE MONTJOIE		X	X	X	X
SAINT NICOLAS DE PIERREPONT	X		X	X	X
SAINT PAIR SUR MER*	X		X	X	

ANNEXE A L'ARRETE OUVERTURE-FERMETURE DE LA CHASSE
 Jours d'ouverture du lièvre - Campagne 2022-2023

COMMUNE	25/09/2022 1er dim	29/09/2022 Jeudi	02/10/2022 2è dim	09/10/2022 3è dim	16/10/2022 4è dim
SAINTE PIERRE EGLISE	X		X		
SAINTE PIERRE LANGERS	X		X	X	
SAINTE PLANCHERS	X			X	
SAINTE QUENTIN SUR LE HOMME	X		X	X	X
SAINTE SAUVEUR LE VICOMTE	X		X	X	
SAINTE SEBASTIEN DE RAIDS	X		X	X	
SAINTE SENIER DE BEUVRON	X		X	X	X
SAINTE VAAST LA HOUGUE	X		X		
SAINTE VIGOR DES MONTS	X	X	X	X	
SAINTE CECILE	X		X		
SAINTE MARIE DU BOIS*	X		X	X	X
SAINTE MARIE DU MONT	X		X		
SAINTE SUZANNE SUR VIRE	X		X		
SARTILLY*	X		X	X	X
SAUXEMESNIL*	X		X	X	
SAVIGNY	X	X	X	X	
SAVIGNY LE VIEUX	X		X	X	X
SEBEVILLE	X		X		
SERVON	X		X	X	
SIOUVILLE HAGUE	X		X	X	
SOTTEVILLE	X		X	X	X
SOURDEVAL LES BOIS*	X		X	X	X
SOURDEVAL*	X		X	X	
SURTAINVILLE	X		X	X	
TANIS	X		X	X	X
THEVILLE	X		X		
TOURVILLE SUR SIENNE	X		X	X	X
TREAUVILLE	X	X	X	X	
TRIBEHOUE	X		X		
URVILLE NACQUEVILLE*	X		X	X	
VAINS	X		X		
VASTEVILLE*	X		X	X	X
VAUVILLE*	X	X	X	X	
VENGEONS*	X		X	X	
VEZINS*	X		X	X	X
VILLEBAUDON	X		X	X	X
VILLECHIEN	X	X	X	X	
VIREY*	X		X	X	X
YQUELON	X			X	



Arrêté préfectoral N° 2022-DDTM-SE-0127 du 27 juillet 2022 instituant un plan de chasse lièvre sur plusieurs communes du département de la Manche

Art. 1 : Est mis en œuvre un plan de chasse aux lièvres sur les communes de Beuvrigny, Carnet, Ceaux, Chavoy, Doville, Marcey les Grèves, Plomb, Poilley, Saint Clément Rancoudray, Saint Germain sur Ay, Saint Brice de Landelles.

Art. 2 : Dans ces communes, la chasse du lièvre se fera dans le respect des conditions prévues à l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département de la Manche, pour la saison 2022 – 2023.

Art. 3 : Les demandes doivent être présentées soit par les associations de chasse, soit par les particuliers détenteurs d'un droit de chasse.

Art. 4 : Cet arrêté abroge et remplace le précédent en date du 29 juin 2021.

Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT



DIVERS

Tribunal Administratif de Caen

Décision du 11 juillet 2022 -Présidence des conseils de discipline - Compétents pour la fonction publique territoriale de la manche

Art. 1 : M. Benoît BLONDEL, premier conseiller, est désigné comme président titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département de la Manche.

Art. 2 : M. Hervé GUILLOU, président, et M. Michel BONNEU, premier conseiller, sont désignés en qualité de présidents suppléants.

Art. 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Art. 4 : Copie de cette décision sera transmise à M. Benoît BLONDEL, à M. Hervé GUILLOU, à M. Michel BONNEU, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort, et au préfet de la Manche, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Signé : Le Président du Tribunal Administratif de Caen : Hervé GUILLOU

